

## REGLEMENTATION CONCERNANT LES CHIENS DANGEREUX

Nous souhaitons vous rappeler l'article paru dans notre bulletin municipal n°5 en date du mois de décembre 2009 concernant la mise en œuvre de la loi du 20 juin 2008 sur les chiens dangereux. En effet, depuis le 31 décembre 2009, tous les propriétaires et détenteurs de chiens de 1ère et 2nde catégorie doivent être obligatoirement titulaires d'un permis de détention délivré par le maire de la commune de résidence.

Ainsi, nous informons tous les nouveaux habitants de la commune qu'il convient de venir au secrétariat de mairie pour procéder à cette déclaration.

## OBLIGATIONS LIEES AU REGLEMENT DU POS

Nous vous rappelons que tous travaux sur le domaine public communal ou départemental ou occupation des mêmes domaines (déménagement, échafaudage, ...) doit faire l'objet au préalable d'une autorisation de la mairie.

## Offre de service

Spécialisé dans l'entretien et le bricolage, je vous propose mes services dans la préparation des sols (terrassment, semis, plantations), l'engazonnement, la taille des arbres fruitiers et des végétaux ainsi que dans les travaux de petite maçonnerie ou de petit bricolage (peinture, tapisserie, pose de moquette, lino).

Utilisation du matériel de tonte, de taille, de préparation et d'entretien des sols. Payable en CESU.

Monsieur Alain SAURY - 05.61.08.95.36

## Questionnaire

### Questionnaire concession cimetière

Pour anticiper les demandes de places au cimetière, nous souhaiterions mieux cerner la demande. Aussi, merci de bien vouloir compléter ce coupon réponse et de le retourner au secrétariat de mairie, si vous êtes intéressés pour l'achat d'une concession :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Téléphone : .....

Vous êtes intéressés par l'achat d'une concession :

Dans les 5 ans à venir  Dans les 10 ans à venir  Dans les 15 ans à venir

## LES BRUITS

Un arrêté préfectoral précise que les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore (tondeuses, scies, perceuses, ...) sont autorisés :

- Les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30

- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16 h 00 à 18 h 00

## DEPISTAGE DU CANCER

Nous avons été sollicité par DOC 31, structure en charge des Dépistages Organisés des Cancers en Haute-Garonne, afin de vous informer qu'au niveau national, deux dépistages de cancers sont organisés, gratuitement, chaque année dans notre département. Il s'agit de mobiliser et sensibiliser les personnes âgées de 50 à 74 ans contre le cancer colorectal (pour les hommes et femmes) et contre le cancer du sein. A titre de prévention, n'hésitez pas à participer à ces dépistages organisés par la Caisse d'Assurance Maladie.



N° 7  
2E SEMESTRE 2010

## SOMMAIRE

Le mot du Maire 1  
Par MC Garofalo

Chroniques montgeardines 2  
Concours villages fleuris 2010  
Réveillon du jour de l'an  
Fête de la musique 2011

Infos communales 3  
Naissances 2011  
Dates à prévoir  
Infos municipales  
Utilisation des containers

Infos municipales 4  
Réglementation chiens dangereux  
Rappel des obligations liées au POS  
Les bruits  
Dépistage du cancer  
Offre de service  
Questionnaire

## Mairie de Montgeard



Rue de la Bastide  
31560 MONTGEARD  
Tél / fax 05.61.81.34.74

## HORAIRES

LUNDI, MERCREDI, JEUDI

DE 10H À 12H

MARDI, VENDREDI

DE 15H30 À 18H30

## Le mot du Maire

Par Marie-Claire Garofalo

J'ai le plaisir de vous adresser le dernier numéro de l'Echo Montgeardin destiné à communiquer avec vous, à vous informer des manifestations à venir et vous aider à observer les règles qui permettent de mieux « vivre ensemble » à Montgeard.

L'action municipale reste toujours bien fournie, avec par exemple cette année divers travaux dont les plantations de la place Aimé RAMOND, la réparation du toit de la halle ainsi que des travaux à l'église avec la mise en place d'une gouttière sur la façade nord et la réparation et mise en peinture du grand portail. Nous espérons que la couleur choisie plaît au plus grand nombre. Le mur du cimetière quant à lui a été rénové par des bénévoles aidés par notre agent technique, Didier SOLA.

Nous avons aussi étudié la rénovation de l'ancienne mairie en salle de classe maternelle, avons lancé l'appel d'offre et le choix de l'architecte est en phase de finalisation.

En ce qui concerne le pool routier, pour cette année, nous avons traité en priorité le chemin de la Ponte et le chemin de la Fontaine Publique.

L'étude obligatoire d'un diagnostic sur les conditions d'accessibilité des Etablissements recevant du public nous a aussi demandé une attention particulière sur ce sujet.

De plus, l'urbanisme, avec 12 dépôts de permis de construire et 15 de déclarations préalables, et 9 de certificats d'urbanisme, vous montre la quantité de travail administratif auquel le secrétariat comme moi-même sommes confrontés.

De multiples réunions à Co.Laur.Sud et auprès des différents organismes auxquels nous avons délégué des compétences (SIECHA pour l'eau potable, SMEA pour assainissement et le pluvial, SDEHG pour l'électricité) ont rempli nos agendas tout au long de l'année.

Vos élus ont aussi suivi plusieurs formations, entre autre, « le Plan Communal de Sauvegarde » destiné à organiser les secours en cas de problème majeur sur la commune et la dernière formation en date sur « les économies d'énergie en éclairage public ». Ces deux dossiers seront traités en actions prioritaires en 2011.

Tout cela demande du temps. Et l'action publique est souvent plus longue à mettre en œuvre que le temps nécessaire pour nos réalisations personnelles. Soyez toutefois assurés que nous restons assidus à la mission que vous nous avez confiée.

Toute l'équipe du conseil municipal ainsi que le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année. Et vous donne rendez-vous le 09 janvier.

*Le maire et le conseil municipal vous présentent leurs meilleurs*

*vœux pour la nouvelle année & vous invitent*

*à partager avec eux la galette des rois,*

*le dimanche 09 janvier 2011 à 15 h 30 sous la halle.*

**Information :** La commune souhaiterait développer son carnet d'adresses email de ses administrés, afin de vous informer lors d'alertes météo (pas de ramassages scolaires par exemple) ou autres informations importantes. Faites-nous parvenir votre mail à l'adresse de la mairie : [contact@mairiedemontgeard.com](mailto:contact@mairiedemontgeard.com)

## Chroniques Montgeardines

### Concours de villages fleuris 2010

Cette année, 115 communes ont participé au concours départemental des villages fleuris de la Haute-Garonne.

La remise des prix a eu lieu au Conseil Général à Toulouse. Pour notre commune, les gagnants ont été :

Solange SOLA (1er prix), Natasha DELFRESSY (2eme prix) et Denise RUFFAT (3eme prix).

Félicitations aux gagnants pour le fleurissement et l'embellissement de leur maison, jardin ou « coin de rue » ! A vos binettes pour 2011 ...



### Réveillon du Jour de l'An 2011 à Montgeard



L'Amicale Culturelle de Montgeard aidée de ses bénévoles, organise cette année encore la Saint Sylvestre. Le repas à 20 h 30 sera suivi d'une soirée dansante à 00 h 30 ouverte et gratuite à tous les Montgeardins.

Venez nombreux nous rejoindre sous la halle !

Le nombre de places au repas étant limité à 130, inscrivez-vous rapidement soit auprès de Jean DEJEAN, de Germaine CESSSES, de Solange SOLA ou au secrétariat de la mairie, dans les plus brefs délais.

#### MENU :

Adulte :

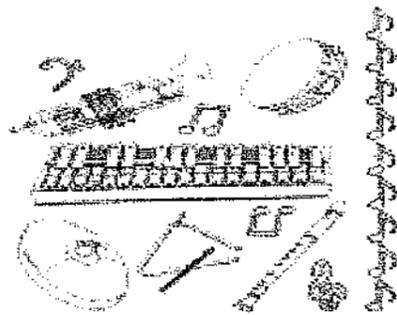
40 €

Enfant (6 à 14 ans) :

15 €

Gratuit pour les moins de 6 ans.

### Fête de la musique 2011 à Montgeard



L'Amicale Culturelle de Montgeard prévoit d'organiser une soirée à l'occasion de la FETE de la MUSIQUE, le 21 juin 2011. Cette manifestation serait ouverte gratuitement à tous les participants, amateurs ou professionnels.

Vous aimez chanter ou jouer d'un instrument quelconque, pratiquer la variété, le jazz, le rock, le blues ou toutes autres formes de musiques, alors veuillez vous faire connaître (avant la fin de l'année 2010) auprès de :

- Chantal DAGOU (Tel : 05.62.71.16.19)
- ou au secrétariat de la mairie de Montgeard.

N'hésitez plus : sortez vos instruments et venez faire une petite démonstration...

NB : Selon le nombre de participants, nous organiserons une soirée spéciale à cet effet.

A bientôt

La Présidente  
de l'Amicale Culturelle,

## Infos communales

### NAISSANCES 2010

Guilhem MANDZILA, né le 19 JANVIER

Maya BONOMETTI-OBIS, née le 25 JANVIER

Loan BOYADJOGLOU, né le 15 FEVRIER

Axel PELFORT, né le 20 MARS

Emma QUINTIN, née le 9 MAI

Briana AMESI, née le 10 MAI

Charlotte TRANVANBIEN, née le 10 JUILLET

Gabriel FERRER, né le 11 JUILLET

Daria ANDRIESCU, née le 14 NOVEMBRE

*Bienvenue à ces nouveaux Montgeardins et  
toutes nos félicitations*

## Infos municipales

### L'UTILISATION DES CONTAINERS

Nous vous rappelons quelques règles à respecter concernant l'utilisation des containers à ordures ménagères (bacs verts) et des containers de tri sélectif (bacs à couvercle jaune) :

- **Containers verts** : ne déposer dans ces containers que des ordures ménagères non recyclables dans des sacs bien fermés (hors déchets verts) ;
- **Containers jaunes** : papiers, cartons et cartonnettes (briques de lait, jus de fruits), plastiques (sauf les bouteilles d'huiles), métal (boîtes de conserve,...). Des sacs de précollecte sont à votre disposition en mairie.

Bouteilles, pots, bocaux en verre



### DATES A PREVOIR POUR 2011

Commémoration 8 mai & repas des aînés

Le dimanche 8 mai

Fête de la musique

Le 21 juin

Auberge espagnole

Le 13 juillet

Fête locale

Les 19-20-21 août

Vide grenier

Le 18 septembre

Commémoration du 11 novembre  
& accueil des nouveaux habitants

Le 11 novembre

Tout dépôt de quelque nature que ce soit est interdit à côté des containers.

Concernant le verre, un **récup' verre** est à votre disposition Place des Tilleuls.

La **déchetterie** assure également la collecte de nombreux déchets recyclables (papiers, cartons, ferrailles, tout venant,...) et des déchets verts.

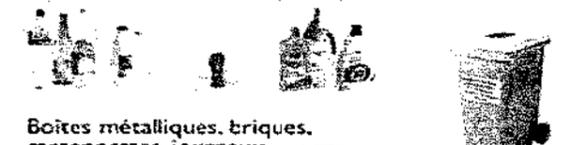
#### Horaires de la déchetterie :

Mardi : 13 h 30 à 18 h 00

Mercredi, Vendredi et Samedi :

09 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00

Bouteilles et flacons en plastique



Boîtes métalliques, briques, cartonnettes, journaux

